

## Note sur la position de la Belgique par rapport à une relance de la coopération politique entre les Six (Bruxelles, 15 février 1966)

**Légende:** Le 15 février 1966, l'ambassade du Luxembourg à Bruxelles adresse à Pierre Werner, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, une note dans laquelle elle l'informe des positions de Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères, sur l'opportunité d'une relance de la coopération politique entre les Six.

**Source:** Archives nationales du Luxembourg, Luxembourg. Affaires étrangères. 15437.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/note\\_sur\\_la\\_position\\_de\\_la\\_belgique\\_par\\_rapport\\_a\\_une\\_relance\\_de\\_la\\_cooperation\\_politique\\_entre\\_les\\_six\\_bruelles\\_15\\_fevrier\\_1966-fr-994ff71f-cca6-45c7-a592-c1d2abac698d.html](http://www.cvce.eu/obj/note_sur_la_position_de_la_belgique_par_rapport_a_une_relance_de_la_cooperation_politique_entre_les_six_bruelles_15_fevrier_1966-fr-994ff71f-cca6-45c7-a592-c1d2abac698d.html)

**Date de dernière mise à jour:** 23/10/2014

Bruxelles, le 15 février 1966

11.2.804-3/66

L'ambassadeur du Luxembourg  
à Monsieur le ministre des Affaires étrangères à Luxembourg

## La relance politique européenne

J'ai l'honneur de vous informer qu'au cours d'un déjeuner auquel ils nous avaient conviés, le vicomte Davignon et M. Robert Vaes ont entretenus mon collègue néerlandais et moi-même d'un certain nombre d'idées de M. Spaak au sujet de la coopération politique en Europe.

D'après nos interlocuteurs, les récents entretiens Erhard-De Gaulle auraient de nouveau fait apparaître le désir des deux personnalités de faire renaître des consultations politiques entre les six partenaires du Marché commun. D'après les informations reçues par M. Spaak tant de Paris que de Bonn, les deux gouvernements seraient tombés d'accord de ne donner à ces consultations politiques aucun caractère institutionnel. Ce seraient des réunions qui se tiendraient à intervalles réguliers soit au niveau des ministres des Affaires étrangères soit au niveau des chefs de gouvernements. Les Français semblent avoir abandonné l'idée de faire adhérer leurs partenaires au pacte franco-allemand. Aussi a-t-on l'impression que le plan Fouchet a été définitivement classé à Paris.

Dans ces conditions, la reprise de pourparlers politiques entre les six gouvernements ne devrait pas rencontrer d'opposition majeure parmi les autres partenaires de la CEE. Ceci semble d'autant plus vrai à M. Spaak que les Italiens ont, à différentes reprises, parlé de l'idée de reprendre les consultations politiques d'une façon régulière. Selon les informations parvenues à Bruxelles, le général De Gaulle ferait état dans sa prochaine conférence de presse de son désir de reprendre ces consultations. Cette idée serait reprise au bond par les Allemands puisqu'elle a toujours fait partie de l'arsenal politique de M. Erhard. Dans ces conditions les pays du Benelux seraient placés devant leurs responsabilités.

Devant les difficultés politiques actuelles en Belgique M. Spaak ne veut évidemment pas prendre d'initiative qui pourrait engager un éventuel successeur.

Toutefois, M. Spaak pense qu'il serait très difficile aux partenaires du Benelux de s'opposer à une initiative patronnée par les Français, les Allemands et, le cas échéant, par les Italiens.

Dans ces conditions, sans se faire trop d'illusions sur l'utilité pratique de telles consultations, M. Spaak estime qu'on devrait profiter de la première de ces réunions pour demander la participation des Anglais aux consultations politiques des six. Estimant que l'attitude du général De Gaulle à l'égard des Anglais a changée avec le temps, compte tenu de l'évolution politique en Allemagne et en Grande Bretagne, il y aurait donc un certain espoir de voir les Français se déclarer d'accord avec une telle initiative. Même si les Français refusaient la participation anglaise, devrait-on à l'égard de l'Angleterre faire un geste indispensable de solidarité.

M. Spaak désirerait beaucoup que nous marquions notre accord avec son analyse de la situation et la procédure qu'il propose.

Je vous serais par conséquent reconnaissant de bien vouloir me faire connaître, dans les meilleurs délais, vos réactions sur ce qui précède afin que je puisse les communiquer à M. Spaak.